



**Conseil de sécurité**

**Distr.  
GENERALE**

**S/20103  
10 août 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS**

---

**LETRE DATEE DU 10 AOUT 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR  
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA  
GRECE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

**J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration que le  
Gouvernement grec a faite le 9 août 1988 au sujet du cessez-le-feu dans le conflit  
qui oppose l'Iran et l'Iraq.**

**Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente  
déclaration comme document du Conseil de sécurité.**

**Le Chargé d'affaires par intérim,**

**(Signé) Leonidas CHEYSANTHOPOULOS**

**Annexe**

**DECLARATION FAITE PAR LE GOUVERNEMENT GREC LE 9 AOUT 1988 AU SUJET  
DU CESSEZ-LE-FEU DANS LE CONFLIT QUI OPPOSE L'IRAN ET L'IRAQ**

Le Gouvernement grec accueille avec une satisfaction particulière le cessez-le-feu intervenu dans le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq depuis huit ans, cessez-le-feu qui, comme l'a annoncé le Secrétaire général de l'ONU, entrera en vigueur le 20 août 1988. Le Gouvernement grec espère que les négociations qui suivront entre les deux nations se solderont par un succès. Une nouvelle ère de paix et de progrès pour les peuples amis d'Iran et d'Iraq est sur le point de s'ouvrir.

Le Gouvernement grec exprime son appui sans réserve au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, dont les efforts soutenus ont été à l'origine de l'heureux événement.

Le Gouvernement grec n'avait jamais, au cours du conflit, cessé d'oeuvrer, au niveau bilatéral et dans le cadre des Communautés européennes, à la fin de ce conflit inutile qui a été la cause de tant de malheurs pour les deux peuples. Le Gouvernement grec est par ailleurs disposé à tout mettre en oeuvre pour concourir à la solution des problèmes qui pourraient éventuellement surgir.

-----